



Demande d'inscription 2021-2022 : Classes 6G et 5G du CYCLE INFÉRIEUR

Classe

Classes 7G : Veuillez utiliser le formulaire remis par l'instituteur/l'institutrice ou la version digitale (www.lml.lu)
Classes 7IEC, 6IEC and 5IEC: please apply online

- 6G
 5G

Données de l'élève

Nom : ¹⁾ Prénom : ¹⁾
Adresse : ¹⁾ Lieu de naissance : ¹⁾
L- Localité : Matricule nation. : ¹⁾ 20
Sexe : ¹⁾ fille garçon Nationalité : ¹⁾
Dernière classe fréquentée : ²⁾ au lycée : ²⁾

Données concernant la famille de l'élève ¹⁾

L'élève a un frère/une sœur au LML : ²⁾ non oui :

Personne/s investie/s de l'autorité parentale :

¹⁾ mère père tuteur/tutrice

Nom et Prénom:

E-mail :

GSM : Tél privé : Tél prof. :

Adresse :
L- Localité :

¹⁾ mère père tuteur/tutrice

Nom et Prénom:

E-mail :

GSM : Tél privé : Tél prof. :

Adresse :
L- Localité :

.....
Date

.....
Signature de l'élève

.....
Signature du tuteur/ de la tutrice

Veillez joindre à la demande :

1. Une copie des 3 bulletins de la dernière classe fréquentée.
2. Un certificat de résidence élargi (à retirer auprès de l'Administration communale de la commune de résidence).

L'original de la fiche de départ est à demander auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté uniquement après confirmation d'une admission.

et la remettre à la direction du LML au plus tard pour le 17 juillet 2021

Lycée Michel Lucius
157, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.

Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.

2) Données recueillies en vertu de l'article 3 (3) de la loi précitée.

Finalité : Analyses et recherches à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement après dépersonnalisation des données afférentes.

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique du ministère.

Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 € en vertu de l'article 9 de la loi.